

Saint-Pierre, le 15 février 2019

Réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus OPMR

7 février 2019

Le 7 février 2019 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Monsieur Gilles Bizeul.

Participaient à cette réunion :

- Madame Annick Girardin, ministre des Outre-mer ;
- Monsieur Thierry Devimeux, préfet de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Monsieur Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Monsieur Stéphane Lenormand, président du conseil territorial ;
- Monsieur Martin Detcheverry, adjoint au maire de Saint-Pierre ;
- Madame Danièle Gaspard, maire de la commune de Miquelon-Langlade ;
- Monsieur Yannick Cambray, conseiller économique, social et environnemental ;
- Madame Véronique Perrin, présidente du conseil économique, social et culturel ;
- Monsieur Alain Beauchêne, président de la CACIMA ;
- Madame Sophie Briand, secrétaire générale de l'UD FO ;
- Monsieur Claude Larralde, secrétaire général adjoint de l'UI CFDT ;
- Monsieur Roger Hélène, président de la FEA-BTP ;
- Monsieur Mariano Detcheverry, représentant de la FEA-BTP ;
- Monsieur Alain Beaupertuis, gérant de société ;
- Monsieur Marcel-Christophe Dagort, gérant de société ;
- Monsieur Denis Claireaux, représentant le centre commercial Marcel Dagort ;
- Madame Vickie Girardin, Adjointe au secrétaire général de la préfecture, directrice de la DPPAT ;
- Madame Catherine Caput, Adjointe au directeur des finances publiques ;
- Monsieur Hugues Marion, directeur de l'IEDOM ;
- Madame Françoise Chrétien, directrice de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Monsieur Guillaume-Arnaud Grasset, directeur adjoint de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Monsieur, Christian Coujandassamy, chef du pôle C par intérim de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Madame Ludivine Quédinet, responsable du pôle E de la DPPAT ;
- Madame Sophie Briand, pôle E de la DPPAT ;
- Madame Jessica Autin, pôle E de la DPPAT.

Monsieur le président remercie les membres de leur présence, se réjouit de la présence de madame la ministre des Outre-mer à cette séance et mentionne également le retour de l'organisation syndicale CFDT.

1. Evolution de l'indice des prix à la consommation durant l'année écoulée

L'indice des prix à la consommation sur l'archipel est calculé trimestriellement selon une méthode de calcul et avec des outils développés par l'INSEE. Les relevés (5000) et le traitement des données sont effectués par le pôle E de la préfecture.

Il est rappelé les derniers chiffres de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Au cours du troisième trimestre 2018, l'évolution de l'indice d'ensemble est de + 0.31. Le poste Alimentation, boissons, enregistre une augmentation de 0.63 % tandis que le poste Produits manufacturés et services augmente de 0.22%.

Sur les douze derniers mois, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1.15% sur l'archipel et de 2.2% en métropole. Il s'agit là d'une situation assez inhabituelle, le taux d'inflation enregistré dans l'archipel étant, sur longue période, plus élevé que celui de métropole.

2. Avis de l'OPMR suite à la saisine du préfet en date du 14 décembre 2018

En préambule, Monsieur le président explique qu'un seul commerçant a mis en place sur Saint-Pierre le BQP avec une liste globale dès 2013 et un commerçant sur Miquelon (liste réduite) depuis 2017. En 2018, il n'y a pas eu de nouvelles négociations.

Madame la ministre des Outre-mer se dit très à l'écoute pour évaluer l'utilité d'un tel dispositif dans les territoires, et informe l'assemblée de la nomination d'un délégué interministériel à la concurrence Outre-Mer qui aura notamment pour mission d'analyser la structure des prix dans les territoires.

Les modifications à apporter à la liste BQP

Un travail de préparation a été mené entre le préfet et le centre commercial Marcel Dagort. Une nouvelle liste de 50 produits est donc proposée aux membres de l'observatoire, pour un montant total de 148 €y intégrant sept produits éco-responsables, deux produits locaux ainsi que six produits frais.

Les acteurs évoquent le prix du panier, avec un gel des prix négociés sur les produits déjà présents au sein du BQP et un effort consenti d'environ 10% sur les nouveaux produits. Mais les discussions sont davantage axées sur la qualité avec la volonté d'intégrer à la liste des produits locaux, de privilégier la qualité nutritionnelle, de limiter l'impact environnemental (empreinte carbone, circuits courts) et de développer les pratiques éco-responsables.

Il est ensuite proposé de travailler sur une liste réduite avec les autres commerçants (Miquelon et Saint-Pierre), avec l'appui éventuel de la CACIMA. Monsieur Beaupertuis rappelle les difficultés rencontrées par ces commerçants qui, contrairement au centre commercial Marcel Dagort, ne sont pas grossistes et détaillants pour les produits concernés. Ils ne peuvent ainsi pas s'engager sur un maintien de prix, au risque de devoir vendre à perte.

La signalétique

Une signalétique type pour l'ensemble des commerçants de l'archipel est arrêtée. L'État mettra à disposition les supports.

Il est envisagé de renforcer la communication par la diffusion de recettes bimestrielles élaborées à partir de produits figurant dans la liste BQP et effectuées par des chefs cuisiniers de l'archipel.

La mise en place d'un questionnaire de satisfaction

Il est proposé d'attendre le déploiement du nouveau BQP avant de mettre en place un questionnaire de satisfaction.

3. Travaux à mener

Il est proposé d'étudier la décomposition des prix de cinq produits alimentaires et trois produits non alimentaires (pôle C). Monsieur Denis Claireaux rappelle une des raisons de la vie chère sur l'archipel à savoir les coûts élevés de fonctionnement. En effet, il mentionne les problématiques suivantes :

- Frais de douanes (paiement des droits de douane sur les invendus, paiement à réception de la marchandise avec une incidence sur le niveau de trésorerie, création d'un poste dédié au dédouanement depuis le déploiement de Sydonia.)
- Coûts fixes (pas de mutualisation possible entre plusieurs points de vente).

Il attire donc l'attention sur l'importance de mener l'étude dans sa globalité et de ne pas confondre marges importantes et profits importants pour les commerçants.

Afin d'asseoir et consolider la méthodologie de calcul de l'indice des prix à la consommation et d'accroître la connaissance et la compréhension des habitudes locales de consommation, il serait opportun de pouvoir disposer d'une **Enquête Budget des Ménages**, comme cela existe en métropole et dans les DOM. Le coût d'une telle enquête est estimée à environ 380 jours de travail + frais annexes, soit un montant estimé entre 100 000 et 150 000 €

Monsieur le président de l'OPMR souligne l'intérêt qu'il y aurait à disposer de telles statistiques qui font actuellement défaut.

Madame la ministre mentionne le travail qui a été mené en ce qui concerne les prix et les marges, et insiste sur le travail qui devra être mené en matière de revenus, et précise que ces éléments seraient une mine d'information tant pour les acteurs politiques et économiques, que pour les syndicats afin d'orienter les politiques publiques du territoire.

Madame la ministre confirme l'abondement (montant à préciser) du budget de l'OPMR (les observatoires devant avoir les moyens de fonctionner) et ajoute que le prochain contrat de développement et de transformation (État / Collectivité) devrait permettre de déployer des moyens pour la production de statistiques.

Enfin, il est indiqué qu'une étude de comparaison spatiale des prix sera effectuée par l'INSEE dans certains Outre-mer en 2021 et que la collectivité territoriale a demandé à ce que le territoire soit associé à cette enquête.

Le syndicat Force Ouvrière souhaite qu'une mission de l'INSEE intervienne sur le territoire afin d'effectuer un état des lieux des statistiques disponibles et de mettre en place un outil opérationnel.

4. Questions diverses

M. Bizeul propose qu'un comité de pilotage restreint soit créé (Etat/Collectivités/syndicats), et se réunisse tous les deux mois afin d'assurer le suivi des décisions des réunions de l'OPMR. Cette proposition est approuvée par les membres de l'observatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 16h00, après avoir remercié les membres pour leur participation.

Le président de l'Observatoire des
prix, des marges et des revenus,

signé

Gilles BIZEUL